



45^e session du Conseil des droits de l'homme

Dialogue interactif avec la Haute-Commissaire sur les implications de la pandémie COVID-19 sur les droits de l'homme

Genève, le 14 septembre 2020

Déclaration de la Suisse

Madame la Haute-Commissaire,

La pandémie de la COVID-19 est un défi sanitaire de premier ordre pour tous les Etats. Ceci rend plus essentiel que jamais la nécessité de garantir le respect des droits de l'homme en toutes circonstances. Nous remercions le Haut-Commissariat pour son précieux travail de promotion et respect des droits de l'homme à travers le monde, aussi en lien avec la COVID-19.

La Suisse rappelle l'importance fondamentale de garantir que toutes les mesures prises dans le contexte de la COVID-19 respectent les principes de légalité, nécessité, proportionnalité et non-discrimination. Celles-ci doivent être limitées dans le temps et conformes aux obligations internationales des Etats en matière de droits de l'homme. Une attention particulière doit aussi être accordée à la protection des personnes particulièrement vulnérables.

La Suisse reste très préoccupée par les nombreux abus de mesures prises dans le contexte de la COVID-19 afin de faire taire les voix dissidentes. Elle rappelle qu'aucune mesure visant à protéger la santé de toutes et tous ne saurait être invoquée comme prétexte pour justifier des restrictions abusives aux droits de liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique.

En particulier, les journalistes et les défenseuses et défenseurs des droits de l'homme doivent pouvoir exercer librement leur travail, essentiel en temps de crise.

Madame la Haute-Commissaire,

Au vu des Principes Directeurs sur la COVID-19 du Haut-Commissariat, quels sont, d'après vous, les défis en matière de droits de l'homme à traiter en priorité ?

Je vous remercie.